



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien au secteur du livre

Question au Gouvernement n° 1284

Texte de la question

SOUTIEN AU SECTEUR DU LIVRE

Mme la présidente . La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier . Du 21 au 25 janvier avaient lieu les Nuits de la lecture. Le 10 mars prochain aura lieu le Quart d'heure de lecture national. En 2022, la lecture avait été déclarée grande cause nationale. Et pour cause. Nous ne saurions nous passer bien longtemps des bienfaits de la lecture : développement cérébral, langage, capacités d'imagination, de réflexion, pensée critique, et j'en passe.

Le contexte budgétaire ayant conduit l'ensemble des secteurs à consentir des efforts, le livre et la culture y ont pris plus que leur part. D'où les inquiétudes exprimées dans une lettre ouverte par plus de 200 personnalités du monde littéraire face à la baisse significative des crédits consacrés au livre et au Centre national du livre. Toutes les branches de cette filière – auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires – s'inquiètent des effets de ces baisses.

Jusqu'à maintenant, les aides publiques ont permis de protéger tant bien que mal un secteur du livre que l'époque fragilise. Précarité des auteurs, baisse de la lecture chez les jeunes, massification de l'usage de l'IA qui conduit à s'interroger sur la capacité à distinguer la production humaine, librairies indépendantes menacées : les risques sont là. Le soutien à la filière permet de conserver l'exception culturelle française dont nous sommes si fiers. La France se singularise en effet par le prix unique du livre, par la densité de son réseau de bibliothèques et de librairies, par le nombre de ses festivals littéraires, mais aussi par la puissance créative de ses auteurs. Il est primordial que le soutien à la filière se perpétue car la lecture est le premier vecteur de lutte contre les inégalités sociales et contre la paresse cognitive qui guette nos démocraties.

Je sais votre engagement en la matière, madame la ministre de la culture. « Il faut mettre du livre partout », aviez-vous déclaré en décembre dernier. Que pouvez-vous faire afin de soutenir ce secteur d'exception qui mérite toute notre attention ? (*M. Mickaël Cosson applaudit.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture . L'an dernier, nous avons participé ensemble au Quart d'heure de lecture, nous rendant dans des tiers lieux afin d'encourager à la lecture. Cette pratique est en effet un vecteur important pour réduire les inégalités, accéder à la culture et s'émanciper. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé, avec mon collègue Édouard Geffray, les états généraux de la lecture. C'était inédit, et les recommandations auxquelles ils ont abouti sont désormais suivies sur tout le territoire – cela passe par ces quarts d'heure de lecture, que vous soutenez activement. Nous mettons du livre partout, notamment dans le périscolaire – cela concerne 2 millions d'enfants ; du livre, mais aussi de la lecture, en formant les animateurs en conséquence.

De la même manière, avec Michel Fournier, ministre délégué chargé de la ruralité, nous avons lancé le plan

culture et ruralités ; en parallèle, l'opération 50 livres pour le plaisir s'adresse prioritairement aux centres de loisirs situés dans les territoires ruraux afin d'y constituer des bibliothèques susceptibles d'inciter la tranche d'âge 6-11 ans à la lecture.

Enfin, parce que la lecture joue un rôle dans la prévention contre les écrans, avec ma collègue de la santé Stéphanie Rist, nous l'avons fait figurer parmi les recommandations de santé publique dans les carnets de santé des enfants.

Vous avez raison, nous mettons du livre partout, et ce de manière égalitaire dans tout le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1284

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 février 2026